

PRÉFET DE LA VENDÉE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté n° 2020-DDCS-18 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales pour le département de la Vendée.

**LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;
- VU le décret du Président de la République du 12 juillet 2017 portant nomination de M. Benoît BROCARD en qualité de préfet de la Vendée ;
- VU les arrêtés DDCS n° 2010-48, 2010-49, 2010-50 et 2010-51 du 30 juillet 2010 du Préfet de la Vendée portant autorisation des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs, gérés par les associations ARIA 85, ATHM 85, Sauvegarde 85 et UDAF 85 ;
- VU les arrêtés DDCS n° 2010-52 et 2010-53 du 30 juillet 2010 du Préfet de la Vendée portant autorisation des services délégués aux prestations familiales gérés par les associations Sauvegarde 85 et UDAF 85 ;
- VU la décision n° 2012/DDCS/46 du 16 mai 2012 portant accord de cession d'activité de l'association Sauvegarde 85 à l'association AREAMS à compter du 1^{er} juillet 2012 ;
- VU la décision n° 2014/DDCS/047 du 9 septembre 2014 portant accord de cession d'activité de l'association Aria 85 à l'association Adapei-Aria de Vendée à compter du 1^{er} juillet 2014 ;
- VU les déclarations de désignations de préposés transmises par les centres hospitaliers de La Roche sur Yon, Challans, La Chataigneraie, Fontenay le Comte et Niort ;
- VU les arrêtés du Préfet de la Vendée portant agrément pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ;
- VU l'arrêté 2020-DDCS-002 du 7 février 2020 fixant la liste des personnes inscrites sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales pour le département de la Vendée ;
- VU la déclaration préalable à la fonction de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, transmise par le Centre Hospitalier Départemental, Site de Luçon, en date du 26/02/2020, désignant Madame GUILLET Emmanuelle à compter du 1^{er} juin 2020 en remplacement de Madame BERTHOME Christine.

ARRÊTE

Article 1^{er}

La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi fixée :

1) En qualité de services auprès des tribunaux d'instance de la Roche sur Yon, des Sables d'Olonne et de Fontenay le comte :

- Service MJPM de l'association **ADAPEI-ARIA de Vendée**, ZAC des Petites Bazinières, impasse Faraday, CS 30008, 85036 LA ROCHE SUR YON CEDEX ;
- Service MJPM de l'association **ATHM 85**, résidence La Garenne, Bâtiment H, 60 rue des Pyramides, 85000 LA ROCHE SUR YON ;
- Service MJPM de l'association **AREAMS**, chemin de la Pairette, BP 163, 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX ;
- Service MJPM de l'association **UDAF 85**, Maison des familles, 119 bd des Etats-Unis, BP 667, 85016 LA ROCHE SUR YON CEDEX ;

2) En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

a) Auprès du tribunal d'instance de la Roche-sur-Yon :

- | | | |
|--------------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| • Mme BULTEAU Murielle | 7 rue de Retz | 44270 MACHECOUL |
| • Mme GILBERT Nicole | 215 rue de la Vieille Motte | 85540 LE CHAMP SAINT PERE |
| • Mme GROLLEAU Adeline | BP 16 | 85470 BRETIGNOLLES SUR MER |
| • Mme GUILBAUD Marthe | BP 60341 | 85300 CHALLANS CEDEX 3 |
| • Mme JACQUET Sylvie | 215 rue de la Vieille Motte | 85540 LE CHAMP SAINT PERE |
| • Mme JAMIN Annabelle | BP 80002 | 85614 MONTAIGU CEDEX |
| • M. MORANDEAU Philippe | 38 bis route de Saint Hilaire | 44190 CLISSON |
| • Mme MOUILLA Chantal | 34 rue Notre Dame des Dunes | 85220 LA CHAIZE GIRAUD |

b) Auprès du tribunal d'instance des Sables d'Olonne :

- | | | |
|-------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| • Mme BULTEAU Murielle | 7 rue de Retz | 44270 MACHECOUL |
| • Mme DURIEZ Christine | BP 002 | 85710 BOIS DE CENE |
| • Mme GILBERT Nicole | 215 rue de la Vieille Motte | 85540 LE CHAMP SAINT PERE |
| • Mme GROLLEAU Adeline | BP 16 | 85470 BRETIGNOLLES SUR MER |
| • Mme GUILBAUD Marthe | BP 60341 | 85300 CHALLANS CEDEX 3 |
| • Mme JACQUET Sylvie | 215 rue de la Vieille Motte | 85540 LE CHAMP SAINT PERE |
| • Mme MOUILLA Chantal | 34 rue Notre Dame des Dunes | 85220 LA CHAIZE GIRAUD |
| • M. PAJOT Maxime | BP 4112 | 44241 LA CHAPELLE / ERDRE CEDEX |

c) Auprès du tribunal d'instance de Fontenay-le-Comte :

- | | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| • Mme GAUFRETEAU Elisabeth | BP 60621 | 85506 LES HERBIERS CEDEX |
| • Mme GILBERT Nicole | 215 rue de la Vieille Motte | 85540 LE CHAMP SAINT PERE |
| • Mme JACQUET Sylvie | 215 rue de la Vieille Motte | 85540 LE CHAMP SAINT PERE |
| • Mme JAMIN Annabelle | BP 80002 | 85614 MONTAIGU CEDEX |
| • Mme RENAUD Sabine | 1 bis rue Nationale | 85770 L'ILE D'ELLE |

3) En qualité de personnes physiques et de services préposés d'établissement :

a) Auprès du tribunal d'instance de la Roche-sur-Yon :

- Mme **GUILLET** Emmanuelle, Centre Hospitalier Départemental, Site de Luçon, BP 159, 85407 LUCON Cedex ;
- Mme **BEDUNEAU** Julie, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, rue d'Aubigny, 85026 LA ROCHE SUR YON Cedex ;

b) Auprès du tribunal d'instance des Sables d'Olonne :

- **M. JODON DE VILLEROCHÉ** Henri, Centre Hospitalier Loire Vendée Océan, bd Guérin, BP 219, 85302 CHALLANS Cedex, pour les établissements suivants :
 - Centre Hospitalier Loire Vendée Océan, bd Guérin, BP 219, 85302 CHALLANS Cedex ;
 - EHPAD hôpital local, 16 rue du Puits Pineau, BP 25, 85230 BEAUVOIR SUR MER ;
 - Hôpital local La Reynerie, rue du Pays de Retz, 85230 BOUIN ;
 - EPSMS La Madeleine, rue du Pays de Retz, 85230 BOUIN ;
 - Maison retraite hôpital, 2 rue des Sableaux, BP 718, 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE ;
 - EHPAD hôpital local, chemin des Plumets, BP 707, 85167 ST JEAN DE MONTS Cedex ;
- Mme **GUILLET** Emmanuelle, Centre Hospitalier Départemental, Site de Luçon, BP 159, 85407 LUCON Cedex ;
- Mme **BEDUNEAU** Julie, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, rue d'Aubigny, 85026 LA ROCHE SUR YON Cedex ;

c) Auprès du tribunal d'instance de Fontenay-le-Comte :

- Mme **DEVANNE** Pascaline et Mme **VEBER** Christelle, Groupe Hospitalier des Collines Vendéennes, 9 av du Général Leclerc, 85120 LA CHATAIGNERAIE, pour les établissements suivants :
 - Hôpital des Collines Vendéennes, 9 av du Général Leclerc, 85120 LA CHATAIGNERAIE ;
 - Résidence Comtesse d'Asnières, 48 rue Pierre Bressuire, 85120 ST PIERRE DU CHEMIN ;
 - Résidence le Pré Bailly, 2 rue Henriette Bouillaud, 85120 LA CHATAIGNERAIE ;
 - Résidence Catherine de Thouars, 9 rue Emile Angelotz, 85700 POUZAUGES ;
 - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de LA TARDIERE ;
 - EHPAD Les Collines, rue des Lilas, BP 237, 85702 POUZAUGES Cedex ;
 - EHPAD Bellevue, 46 rue Salmon Raitig, 85570 L'HERMENAULT ;
- **Service MJPM du Centre Hospitalier**, 40 av Charles De Gaulle, 79021 NIORT Cedex, pour les établissements suivants :
 - EHPAD Les Hauts de Plaisance, 15 impasse de Plaisance, 85490 BENET ;
- Mme **GUILLET** Emmanuelle, Centre Hospitalier Départemental, Site de Luçon, BP 159, 85407 LUCON Cedex ;
- Mme **BEDUNEAU** Julie, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, rue d'Aubigny, 85026 LA ROCHE SUR YON Cedex ;
- Mme **VEILLET** Carine, Centre Hospitalier, BP 39, 40 rue Rabelais, 85201 FONTENAY LE COMTE Cedex ;

Article 2

La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle aux prestations sociales versées aux adultes ou de la mesure d'accompagnement judiciaire est ainsi fixée :

1) En qualité de services auprès des tribunaux d'instance de la Roche sur Yon, des Sables d'Olonne et de Fontenay le comte :

- Service MJPM de l'association **ADAPEI-ARIA de Vendée**, ZAC des Petites Bazinières, impasse Faraday, CS 30008, 85036 LA ROCHE SUR YON Cedex ;
- Service MJPM de l'association **AREAMS**, chemin de la Pairette, BP 163, 85004 LA ROCHE SUR YON Cedex ;
- Service MJPM de l'association **UDAF 85**, Maison des familles, 119 bd des Etats-Unis, BP 667, 85016 LA ROCHE SUR YON Cedex.

2) Personnes physiques exerçant à titre individuel auprès des tribunaux d'instance de la Roche sur Yon, des Sables d'Olonne et de Fontenay le comte :

- Mme **GILBERT** Nicole, 215 rue de la Vieille Motte, 85540 LE CHAMP SAINT PERE

3) Personnes physiques et services préposés d'établissement : néant

Article 3

La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi fixée :

1) En qualité de services auprès des tribunaux d'instance de la Roche sur Yon, des Sables d'Olonne et de Fontenay le comte :

- Service Délégués aux Prestations Familiales de l'association **AREAMS**, chemin de la Pairette, BP 163, 85004 LA ROCHE SUR YON Cedex ;
- Service Délégués aux Prestations Familiales de l'association **UDAF 85**, Maison des familles, 119 bd des Etats-Unis, BP 667, 85016 LA ROCHE SUR YON Cedex.

2) Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant.

Article 4

L'arrêté 2019-DDCS-001 du 2 janvier 2019 est abrogé.

Article 5

Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés ;
- au procureur de la République près le tribunal de grande instance de la Roche-sur-Yon ;
- au procureur de la République près le tribunal de grande instance des Sables d'Olonne ;
- au juge des tutelles du tribunal d'instance de Fontenay le Comte ;
- aux juges des enfants du tribunal de grande instance de la Roche-sur-Yon.

Article 6

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de la Vendée, soit hiérarchique auprès du Ministre chargé du travail, dans les deux mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif, 6 allée de l'Ile-Gloriette, BP 24111, 44041 NANTES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>

Article 7

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Article 8

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Roche-sur-Yon, le 08 JUIN 2020

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée

François-Claude PLAISANT